



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 20 mai 2026

### Délibération n° 2026-33 Procès-verbaux des séances des 04/02/2026 et 11/03/2026

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 20 mai 2026, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'université des Antilles,

**a délibéré**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote :

*Il s'agit d'approuver les procès-verbaux des séances du CA des 04/02/2026 et 11/03/2026.*

**Résultat du vote :**

Membres en exercice	30
Membres présents ou représentés	28
Membres n'ayant pas pris part au vote	0
Contre	0
Abstention	3
Pour	25

**Les procès-verbaux des séances des 04/02/2026 et 11/03/2026 sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 21 mai 2026

Le Président de l'université des Antilles

Pr. Michel GEOFFROY

**Modalités de recours contre la présente délibération :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**Université des Antilles**  
Siège - Administration générale

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030  
[www.univ-antilles.fr](http://www.univ-antilles.fr)



Procès-verbaux  
Du Conseil d'Administration  
Du 04 février 2026

## Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		<b>P</b>
	CONSTANT	Fred	PR	972	<b>P</b>
	DUFLO	Suzy	PR	971	<b>P</b>
	JOSEPH	Philippe	PR	972	<b>P</b>
	ROMANA	Laurence	PR	971	<b>P (point 3a)</b>
	SAFFACHE	Pascal	PR	972	<b>Procuration P.JOSEPH</b>
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	<b>P</b>
	CASSIN	Laura	MCF	971	<b>P</b>
	RAMASSAMY	Mickaëlle	MCF	972	<b>P</b>
	HUNEL	Philippe	MCF	972	<b>P</b>
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	MCF	971	<b>A</b>
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	<b>P</b>
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	<b>A</b>
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	<b>Procuration O.PORTECOP</b>
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	<b>P</b>
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	<b>P</b>
Étudiants : 4	LASSERRE	Ludivine	Étudiant	971	<b>P</b>
	LEGENDRE	Alexis	Étudiant	972	<b>Procuration R.GABOURG</b>
	GABOURG	Raïssa	Étudiant	972	<b>P</b>
	ALEXIS	Noah	Étudiant	971	<b>P</b>
Personnalités Extérieures :	CHAMMAS	Charles	CTM	972	<b>Procuration L.CASSIN</b>
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	<b>P</b>
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	<b>P</b>

	<b>DURIMEL</b>	Harry	Ville PAP	971	<b>P</b>
	<b>FRANCIL</b>	Olympe	Personnalité extérieure	972	<b>P (point 5a)</b>
			Ville Schœlcher	972	
	<b>GALLY</b>	Sandra	Personnalité extérieure	972	<b>Procuration A.ARTERON</b>
	<b>LERUS</b>	Chantal	Région Guadeloupe	971	<b>A</b>
	<b>VERGNE</b>	Jerome	IPGP-OVSM	972	<b>P</b>
	<b>BERTHOD</b>	Carole	IPGP-OVSG	971	<b>Procuration J.VERGNE</b>
	<b>POIRSON</b>	Clotilde	Représentant rectorat	972	<b>P</b>
	<b>SHEIKBOUDHOU</b>	Carole	Représentant rectorat	971	<b>P</b>
<b>Invités</b>	<b>JEAN-ALEXIS</b>	Celia	VP Pole	971	<b>P</b>
	<b>BARRET</b>	Elydia	DGS par intérim	Administration générale	<b>P</b>
	<b>HANOT</b>	Boris	DGSA	Administration générale	<b>P</b>
	<b>LAMOUREAUX</b>	Romain	DGSA - Finances	Administration générale	<b>P</b>
	<b>SUBITS</b>	Vincent	DAFA	Administration générale	<b>P</b>
	<b>SOLVIGNON</b>	Geneviève	DRH	Administration générale	<b>P</b>
	<b>SIMON</b>	Bruno	Agent comptable par intérim	Administration générale	<b>P</b>
	<b>ARMOUGON</b>	Audrey	Cheffe de cabinet	Administration générale	<b>P</b>
	<b>COMBET</b>	Murielle	DEVE	Administration générale	<b>P</b>
	<b>CHATEAU</b>	Olivia	DRI	Administration générale	<b>P</b>
	<b>JOACHIM</b>	Jean-Louis	VP CFVU	972	<b>P</b>
	<b>CALIF</b>	Rudy	Directeur ED	Administration générale	<b>P</b>
	<b>SAINT-CLAIR</b>	Emma	RAF adjointe	971	<b>P</b>
	<b>BELLEMARE</b>	Sandrine	RAF de pôle	972	<b>P</b>
	<b>CHAVIGNY</b>	Régine	Assistante P	Administration générale	<b>P</b>
<b>CHOUNIA</b>	Naïka	Assistante DAJI	Administration générale	<b>P</b>	
<b>DELIGNY</b>	Christophe	Doyen		<b>P</b>	

Conseil d'administration du 04 février 2026

<b>MAURIN</b>	Alain	Doyen		<b>P</b>
<b>DELCROIX</b>	Antoine	Doyen		<b>P</b>
<b>ZAHIBO</b>	Narcisse	Doyen		<b>P</b>
<b>CORBIN</b>	Elsa	Directrice IUT	972	<b>P</b>
<b>JOSEPH</b>	Gilles	Doyen	FDE	<b>P</b>

## Conseil d'Administration du 04 février 2026

### *Salle du conseil – Bâtiment de l'administration générale*

#### Ordre du jour :

Liste d'émargement<sup>2</sup>

Ordre du jour :<sup>5</sup>

Compte rendu de la session ordinaire<sup>7</sup>

- 1) Propos liminaires du Président<sup>7</sup>
- 2) Procès-verbaux : Séances des 03/04/25 ; 15/05/25 ; 12/11/2025<sup>9</sup>
- 3) Affaires ressources humaines<sup>9</sup>
  - a) Campagne ATER 2026\_ postes et fiches profil<sup>9</sup>
  - b) Lignes directrices PEDR HU (pour 2 ans)<sup>13</sup>
  - c) Convention FIPHFP<sup>13</sup>
  - d) Plan de formation 2026 et bilan 2025<sup>17</sup>
  - e) Organisation de l'agence comptable<sup>19</sup>
  - f) Schéma organisationnel des composantes<sup>19</sup>
- 4) Affaires financières : Régularisation CIA et primes de fin d'année<sup>20</sup>
- 5) Affaires pédagogiques<sup>20</sup>
  - a) Bilan CVEC 2025<sup>20</sup>
  - b) Programmation prévisionnelle CVEC 2026<sup>24</sup>
  - c) Politique des droits différenciés 2026-2027<sup>24</sup>
  - d) Recueil d'informations complémentaires au portail Mon Master 2026<sup>26</sup>
  - e) Validation des informations destinées au portail Mon Master 2026 concernant l'INSPE<sup>26</sup>
  - f) Avis sur la procédure de mise en œuvre de la Validation des acquis personnels et professionnels (VAPP)<sup>26</sup>
  - g) Ouverture de diplômés<sup>26</sup>
  - h) Tarifs de la formation continue 2025-2026<sup>27</sup>
- 6) Affaires juridiques et institutionnelles<sup>27</sup>
  - a) Conventions<sup>28</sup>
  - b) Evolution des règles d'usage des bibliothèques du SCD<sup>28</sup>

- c) Informations relatives à l'organisation d'un exercice de simulation sismique sur le campus de Fort-de-France<sup>29</sup>
- 7) Affaires relations internationales<sup>30</sup>
  - a) Adaptation des modalités de versement des bourses Erasmus+ applicables aux mobilités de courte durée<sup>30</sup>
  - b) Adaptation des modalités de financement des mobilités longues Erasmus+<sup>30</sup>
  - c) Tarifs applicables au programme de mobilité entrante<sup>30</sup>
- 8) Questions diverses<sup>30</sup>

## Compte rendu de la session ordinaire

*Ouverture de la séance à 09 h 02*

### 1) Propos liminaires du Président

**M. le Président :** Bonjour à toutes et à tous.

**M. X [00:08:41] :** Bonjour, Monsieur le Président.

**M. le Président :** Merci d'avoir attendu. Il est 09 h 02. Nous avons le quorum. Des collègues et des administrateurs continuent à se connecter, mais nous pouvons débiter cette réunion.

Madame la Vice-présidente du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente du pôle universitaire de Guadeloupe, Monsieur le Vice-président du pôle universitaire de Martinique, qui est excusé, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente de la CFVU du pôle Guadeloupe, Monsieur le Vice-président de la CFVU du pôle Martinique, Madame la Vice-présidente étudiante de l'Université des Antilles, Mesdames les chargés d'enseignement supérieur des académies de Martinique et de Guadeloupe, Mesdames, Messieurs les directrices et directeurs de composantes, Madame la directrice générale des services de l'Université des Antilles, Mesdames, Messieurs les DGSA, Monsieur l'agent-comptable, Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs de l'administration, chers collègues.

Aujourd'hui se tient notre premier conseil d'administration de l'année 2026. C'est l'occasion pour moi, après les vœux que j'ai formulés au personnel sur chacun de nos deux pôles universitaires les 28 et 30 janvier derniers, de vous souhaiter, Mesdames les administratrices, Messieurs les administrateurs, une année 2026 faite de débats éclairés, constructifs et respectueux. Soyons conscients de l'importance de notre mandat. Soyons conscients de cette chance qui est la nôtre de pouvoir agir à ce niveau de responsabilité. Que l'intérêt de notre université et de nos pays surpasse nos intérêts particuliers. Pour que l'Université des Antilles poursuive sa trajectoire ascendante, il est nécessaire de rendre son administration toujours plus performante, moteur de son développement. C'est pourquoi nous poursuivons la réorganisation administrative de notre université, entamée depuis le début de cette mandature. Après la restructuration de notre service financier opérée il y a près d'un an, nous vous présentons aujourd'hui le nouvel organigramme de l'agence comptable, bâti en concertation avec ses cadres et ses agents. Cette démarche participe de la prise en compte des remarques de la Cour des comptes dans son dernier rapport. Dans le même esprit, un schéma organisationnel des composantes vous est soumis ce jour. Il permettra une meilleure lisibilité de l'organisation administrative des composantes pédagogiques de l'Université des Antilles, mais également une maîtrise renforcée des ressources humaines déployées en leur sein. Depuis les nouveaux critères de soutenabilité budgétaire définis par décret en décembre 2024, de plus en plus d'universités appliquent les droits différenciés afin d'augmenter leurs produits encaissables et de diminuer ainsi leur ratio de Dizambourg. Fort heureusement, cette démarche avait déjà été initiée par notre établissement, contribuant ainsi au maintien de nos indicateurs en dessous des seuils d'alerte. La politique de l'Université des Antilles en matière de droits différenciés pour la prochaine année universitaire fait partie de l'ordre du jour que nous avons à examiner aujourd'hui.

La commission mixte paritaire sur le projet de loi de simplification de la vie économique s'est réunie le 20 janvier 2026 et a abouti à un texte de compromis dans lequel la suppression du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, le HCERES, ne figure plus. Cette étape met un terme à un long temps d'incertitude quant à l'avenir du HCERES. Cela nous concerne d'autant plus que notre établissement appartient à la vague B des évaluations, qui sera la première vague bénéficiant de la profonde réforme des procédures d'évaluation du HCERES, mise en place par sa présidente, Madame Coralie CHEVALLIER. Cette clarification législative nous permettra de démarrer très prochainement, de manière officielle, nos travaux préparatoires aux phases d'auto-évaluation et d'évaluation qui se succéderont. La présidente du HCERES, Madame Coralie CHEVALLIER, et moi-même, nous nous sommes entretenus dans son bureau à la fin du mois dernier pour discuter de l'évaluation de l'Université des Antilles. L'ambitieuse et salubre réforme entreprise par la présidente du HCERES vise à raccourcir, simplifier et personnaliser le processus d'évaluation. De nouveaux documents, tout juste validés par le Collège du HCERES, viendront ce mois-ci éclairer les établissements sur la nouvelle approche adoptée par le Haut Conseil. Dès notre élection en 2022, notre équipe a porté une politique ambitieuse de réponse aux appels à projets et aux appels à manifestations d'intérêt à haute valeur ajoutée. Cette stratégie a été payante, puisque l'Université a atteint aujourd'hui un nombre inédit de dépôts de projets (Horizon Europe, France 2030, ANR, etc.) et voit chaque année ses efforts récompensés par des succès à ces appels à projets. C'est pourquoi, Monsieur Bruno BONNELL, secrétaire général pour l'investissement, à la tête du dispositif France 2030, doté d'un budget de 54 milliards d'euros, a tenu à nous rendre visite à l'Université des Antilles le 20 janvier dernier et à nous remettre les trophées destinés aux lauréats France 2030 pour deux de nos projets : le projet WIDEN, porté par la vice-présidente Gisèle MOPHOULOUDJOM, et le projet CyberEDAntilles, porté par le vice-président Erick STATTNER. Le surgissement de l'Université des Antilles dans l'écosystème des appels à projets à haute valeur ajoutée n'est pas passé inaperçu au plus haut niveau national. L'UA est désormais un partenaire qui compte, et dont l'avis est requis, dans l'application et la mise en place des grands dispositifs nationaux.

En tant que partenaire engagé au sein de l'alliance européenne EUNICoast, qui, je le rappelle, réunit une douzaine d'universités européennes côtières ou insulaires, l'Université des Antilles porte plusieurs actions internationales et participe aux différents échanges afin de construire une véritable université européenne en termes de recherche, de formation, de mobilité et d'organisation. Afin de mieux coordonner et consolider nos actions, j'ai accueilli à l'Université des Antilles Monsieur Pedro LAGES DOS SANTOS, président de l'Université Le Havre Normandie, qui porte le projet EUNICoast, Le Havre étant la seule autre université française de l'alliance. Durant ces quelques jours, plusieurs réunions nous ont permis de tracer une voie prometteuse en termes d'actions concrètes entre nos deux établissements au sein de l'alliance. Enfin, j'ai également reçu, le 27 janvier dernier, Madame Catherine LAGNEAU, présidente-directrice générale du Bureau de recherches géologiques et minières, le BRGM. Les nombreuses actions qui existent déjà sur nos deux territoires, entre l'UA et le BRGM, nourries notamment par le consortium PARIS piloté par notre université, m'ont conduit à proposer à la présidente-directrice générale la rédaction d'une convention ambitieuse entre nos deux institutions. Afin d'observer les recommandations de la Cour des comptes, qui nous encourage à davantage impliquer les organismes nationaux de recherche dans notre offre de formation, cette convention portera tant sur la recherche que sur les questions pédagogiques. Madame Catherine LAGNEAU a accueilli cette proposition avec beaucoup de satisfaction, et nous signerons ce nouveau partenariat d'ici le mois de juin.

Notre Université des Antilles est aujourd'hui pleinement intégrée dans l'Enseignement supérieur et la Recherche français. Elle est désormais une force attractive et lumineuse, rayonnant bien au-delà des mondes académiques et scientifiques, puisqu'elle est fréquemment sollicitée par de nombreux acteurs publics ou privés. En ces temps où l'action violente est trop souvent préférée à la mesure dictée par la raison, où l'obscurantisme cherche à couvrir les intelligences, comme l'éteignoir fait mourir la flamme, il nous appartient d'aider notre université à grandir, il nous appartient de la protéger afin qu'elle diffuse une lumière vivace et imprègne nos sociétés de ses savoirs et de ses valeurs de respect, de liberté et de solidarité. Je vous remercie de votre attention, et je vous prie de bien vouloir me communiquer vos questions diverses, si vous en avez. Je vous donne donc la parole.

**M. HUNEL, MCF :** Oui, Monsieur le Président.

**M. le Président :** Oui, Monsieur HUNEL.

**M. HUNEL, MCF :** Oui, bonjour chers collègues. J'avais une question diverse sur l'application du référentiel d'équivalences horaires.

**M. le Président :** Très bien, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas de questions ? Je ne me trompe pas, non, pas de questions.

## 2) Procès-verbaux : Séances des 03/04/25 ; 15/05/25 ; 12/11/2025

**M. le Président :** On va tout de suite commencer cet ordre du jour par l'examen des procès-verbaux. Nous avons trois séances. On était dans une transition avec la société qui rédige nos procès-verbaux sur la base des enregistrements. On a donc perdu un peu de temps. On rattrape le retard qu'on a pris. Est-ce que vous auriez des questions sur les séances de mars, de mai ou de novembre 2025, dont les procès-verbaux vous ont été communiqués ? Des remarques ou des questions ? Ni questions ni remarques. Je vous propose qu'on passe au vote globalement sur ces trois PV. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Les trois PV sont adoptés. Merci beaucoup.

## 3) Affaires ressources humaines

### a) Campagne ATER 2026\_ postes et fiches profil

**M. le Président :** Nous continuons avec le chapitre « Affaires ressources humaines », et on commence par la campagne d'ATER 2026. Vous avez été destinataires du tableau récapitulatif ainsi que des fiches de poste pour ces recrutements. Je voudrais juste vous proposer, si vous en êtes d'accord, une petite modification. En effet, j'ai été alerté par Monsieur le doyen de la Faculté de droit et d'économie de la Martinique d'un poste d'ATER qu'ils avaient proposé, mais qui, malheureusement, n'avait pas passé le cap du Conseil de Pôle pour des raisons administratives. Le support en question n'était pas utilisable. Cela met la science politique, puisque c'est de cette discipline dont il s'agit, dans une situation un petit peu difficile. Je vous propose qu'on rajoute un emploi qui avait été validé par l'UFR. La seule différence, c'est le numéro de support qui doit changer. Je vous propose qu'on rajoute un poste d'ATER pour une quotité de 100 % en sciences politiques à la Faculté de droit et d'économie de la Martinique, qui a obtenu un avis favorable de la composante, sur le support PR 201, qui est un support qui va être vacant dès le mois de septembre à l'UFR FDE, toujours dans la même faculté. C'est donc un poste de la faculté qui est mobilisé pour cette opération. S'il n'y a pas d'objection, je vous propose qu'on intègre cet élément au tableau que vous avez reçu. J'en profite pour saluer Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre qui nous a rejoints. Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et bonjour à vous.

**M. DURIMEL, personnalité extérieure** : Oui, bonjour à tous. Désolé pour ce retard, j'ai eu du mal à me connecter.

**M. le Président** : Très bien. Mais en tout cas, merci d'être là, cela nous honore. Est-ce que vous auriez des questions ou bien des objections à ce qu'on rajoute cet emploi-là ? Pas de questions, pas d'objections. Donc, le tableau est inchangé. On rajoute simplement cet emploi d'ATER en sciences politiques sur le poste PR 201 à la Faculté de droit et d'économie de la Martinique. Sur cette base, qui ne prend pas part au vote ?

**M. HUNEL, MCF** : Attendez, Président.

**M. le Président** : Oui, Monsieur HUNEL. Oui, allez-y.

**M. HUNEL, MCF** : Il y a Madame ROMANA qui essaie de se connecter, mais qui n'y arrive pas.

**Mme ROMANA, PR** : Ça y est. Vous m'entendez là ?

**M. HUNEL, MCF** : Voilà, parfait.

**Mme ROMANA, PR** : J'ai réussi à me connecter par mon téléphone. Je suis désolée du retard. Cela fait 15 minutes que j'essaie de me connecter. J'avoue que je ne sais pas où on en est et si on est au poste ATER.

**M. HUNEL, MCF** : Oui, voilà, vas-y.

**Mme ROMANA, PR** : Alors, concernant le poste ATER, notamment celui de la chimie théorique, on a noté qu'il y a quelque chose qui ne va pas sur ce poste-là parce que la fiche qui a été proposée à l'UFR et au Conseil polaire n'est pas celle que l'on nous transmet maintenant. Ce qui ne va pas, c'est que le poste est mis sur un support apparemment vacant qui est le poste PR 0259. Nous, on l'a vu vacant sur le poste MCF 0204. C'est comme ça qu'il a été voté par le département, par l'UFR et par le Pôle. En plus, il y a une aberration dans la fiche, parce que ce poste est vacant suite au départ de Monsieur X à la retraite. Monsieur X est MCF, et non professeur. Donc ma question, c'est : il y a trois signatures sur ce document, il y a la signature de la responsable de département et des deux directeurs de laboratoires, Covachim et Ecoterca. Ce n'est pas le document qu'ils ont signé. Je ne sais pas si on m'entend.

**M. le Président** : On vous entend parfaitement. Madame ROMANA, on va éviter de citer le nom des collègues, puisqu'on est en Conseil plénier.

**Mme ROMANA, PR** : C'est écrit dans la fiche. Je ne dévoile rien.

**M. le Président** : Oui, mais on va quand même éviter. En revanche, sur le numéro de support, me semble-t-il, il y avait une erreur. Le poste en question, la numérotation ne correspondait pas à un poste vacant en chimie. Donc c'est simplement, je pense, une correction administrative qui a dû avoir lieu pour ne pas compromettre la campagne. Plutôt que d'annuler, pour ces questions-là, je pense qu'il y a eu une rectification qui a été faite avec la Faculté des sciences, sachant qu'aucun poste n'a été déplacé. C'était juste, à mon avis, une erreur de numérotation d'emploi. Maintenant, pour ce qui est de la fiche de poste, vous dites que la fiche de poste n'est pas la bonne ?

**Mme ROMANA, PR :** Non, la fiche de poste est la bonne. C'est juste que sur la fiche, il y a eu une aberration parce que Monsieur X n'est pas parti à la retraite en tant que professeur. Il est parti à la retraite en tant que MCF. Ça fait quand même un peu bizarre.

**M. le Président :** D'accord. Mais de toute façon, il s'agit là d'un poste qui vient nourrir, en termes de masse salariale, l'emploi. Peu importe qu'il s'agisse d'un poste de maître de conférences, de professeur ou même de professeur du second degré, dès lors que la masse salariale est suffisante, on peut positionner un ATER dessus. Là, c'est ce qui a été fait. Vous êtes sûr de pouvoir recruter valablement un ATER en chimie comme demandé et souhaité par le département et le laboratoire concerné.

**Mme ROMANA, PR :** Il faut peut-être préciser, quand il y a des fiches comme ça qui sont affectées. Ça me paraît bien.

**M. le Président :** Très bien.

**Mme ROMANA, PR :** J'aurais une autre remarque aussi à faire.

**M. le Président :** Oui. Allez-y, Madame ROMANA.

**Mme ROMANA, PR :** Peut-être que la Vice-présidente du pôle est là, enfin les membres du Pôle Guadeloupe me diront si j'ai raison ou pas. Il ne me semble pas avoir vu, dans les demandes de postes au Conseil polaire d'ATER, de postes pour le STAPS. C'est peut-être un pôle transverse, je ne sais pas, mais ce poste-là, je ne l'ai pas sur ma fiche de poste ATER au niveau polaire.

**Mme JEAN-ALEXIS, VP Pôle Guadeloupe :** Monsieur le Président.

**M. le Président :** Oui, si vous voulez répondre, Madame la Vice-présidente, allez-y.

**Mme JEAN-ALEXIS, VP Pôle Guadeloupe :** En effet, nous avons bien voté le poste de STAPS, puisque c'était une pièce complémentaire qui avait été ajoutée au Conseil de Pôle. Donc, le jour du Conseil de Pôle, il a été indiqué, et vous aviez eu le tableau rectifié sur les tablettes.

**Mme ROMANA, PR :** D'accord. Là, ça m'a complètement échappé. Moi, j'ai travaillé sur les anciens documents que j'avais.

**M. le Président :** Monsieur le Professeur CONSTANT, vous souhaitiez prendre la parole. Monsieur CONSTANT, si vous êtes en train de parler, on ne vous entend pas. Votre micro est peut-être coupé.

**M. CONSTANT, PR :** Oui, c'est ça, absolument. Désolé. Oui, je disais simplement « merci » à l'ensemble du Conseil de son acceptation d'intégrer sur la liste des postes d'ATER, celui qui venait d'être ajouté grâce à l'intervention vigilante de notre doyen que j'avais alerté, puisque nous avons absolument besoin de ce recrutement supplémentaire pour faire face avec sérénité à la rentrée prochaine.

**M. le Président :** Très bien. Merci de cette démarche, et merci d'avoir salué également la démarche du doyen, parce que c'est effectivement lui qui est à l'origine de cette évolution favorable. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**M. HUNEL, MCF** : Oui, Monsieur le Président.

**M. le Président** : Oui, Monsieur HUNEL.

**M. HUNEL, MCF** : Oui, sur un des postes de l'INSPE de Martinique, en 27<sup>e</sup> section, j'étais un petit peu surpris de voir qu'il était mentionné que cette personne interviendrait dans la licence cybersécurité de l'UFR STE. Je n'étais pas au courant qu'il y avait une licence cybersécurité à l'UFR STE.

**M. le Président** : Malheureusement, le Vice-président qui est en charge de ce projet cybersécurité, suite à l'appel à projets de CMA, n'est pas présent puisqu'il est appelé à d'autres missions aujourd'hui. Mais il est en discussion avec Madame la doyenne de l'UFR STE sur des parcours, en tout cas des enseignements en cybersécurité. L'idée, peu importe que ce soit une licence ou pas, ce n'est pas ça la question, c'est qu'il y aura des enseignements, me semble-t-il, en cybersécurité. Je laisserai la parole, si elle le souhaite, à Madame RAMASSAMY, pour préciser et compléter mon propos, auquel cas il est en général de bonne gestion de prévoir l'arrivée des enseignants avant l'ouverture du diplôme, pour ne pas se retrouver avec des étudiants sans enseignant face à eux. Mais je laisserai Madame RAMASSAMY, le doyen de l'UFR STE, si elle le souhaite, s'exprimer sur cette question.

**Mme RAMASSAMY, MCF, doyen UFR STE** : Oui. Merci, Monsieur le Président. En effet, il s'agit de rentrer dans un processus responsable, en tout cas de couverture des moyens, si l'on veut se donner les chances d'une ouverture, d'un parcours ambitieux. Ce n'est pas une licence, c'est un parcours, Monsieur HUNEL, mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit de lancer une formation sur une thématique transversale, pourtant ô combien importante dans notre composante. Monsieur le Directeur de l'INSPE, ainsi que moi-même, avons été contactés par Monsieur le Vice-président STATTNER, pour trouver les moyens d'une formation de qualité avec les ressources humaines qu'il fallait. D'où cette présentation ou cette proposition de poste d'ATER dans cette section.

**M. HUNEL, MCF** : Oui, Président, comme les mots ont une importance, c'est bien un parcours, et non une licence informatique en cybersécurité.

**Mme RAMASSAMY, MCF, doyen UFR STE**, :: Il s'agit bien d'un parcours. Comme indiqué en Conseil de Pôle, il s'agit d'un parcours.

**M. le Président** : Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant qu'on ne passe au vote, ou des questions ? Non ?

**Mme ROMANA, PR** : Oui. Laurence ROMANA.

**M. le Président** : Oui, Madame ROMANA.

**Mme ROMANA, PR** : Peut-être une dernière question. On est bien d'accord que le support sur lequel est recruté le poste de chimie, c'est uniquement un support budgétaire. Mais ce poste reste au département auquel il appartient initialement, pour le moment.

**M. le Président** : Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point.

**Mme ROMANA, PR** : D'accord. Merci.

**M. le Président :** Bien. On passe au vote sur l'ensemble de ces tableaux, avec le rajout du poste d'ATER sur le support PR 201, en sciences politiques à l'UFR, à la Faculté de droit et d'économie de la Martinique. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup, chers collègues.

**b) Lignes directrices PEDR HU (pour 2 ans)**

**M. le Président :** Nous votons maintenant les lignes directrices de la prime d'encadrement doctoral et de recherche pour les personnels hospitalo-universitaires, donc les PUPH et MCUPH. Est-ce que vous avez des questions sur ce document ? Pas de questions. On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas de vote contre.

**c) Convention FIPHFP**

**M. le Président :** Ensuite, nous avons une convention entre l'UA et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, qui a été validée dans les instances précédentes. Est-ce que vous auriez des questions sur cette convention ? Pas de remarques ni de questions ? Oui, Madame ROMANA.

**Mme ROMANA, PR :** Vous me dites, si je me trompe, mais quand j'ai regardé les chiffres, il me semble que nous avons 14 personnels en situation de handicap à l'université, sur un total de 905. Ça fait un peu plus de 1 % de personnes en situation de handicap qui travaillent à l'université. Ma remarque, ma question, c'est : il me semble que les universités ont un nombre de personnes en situation de handicap à employer, faute de quoi il y a des amendes ou des sanctions budgétaires qui sont prises. Je voulais savoir si vous me confirmez ça, puis savoir, finalement, si j'ai bien compris... alors, je suis en train d'essayer, parce que j'ai été un peu bousculée pour rentrer dans ce CA. Donc, je suis un peu perdue dans mes notes. Mais, est-ce que c'est vrai ça ? Qu'est-ce qu'on met en place si c'est vrai ? Parce qu'on est loin du chiffre.

**M. le Président :** Je laisserai Madame la DRH répondre. Enfin, j'imagine que les éléments qui ont été transmis sont corrects, puisqu'ils viennent du service des ressources humaines. Si elle le souhaite, Madame la DRH pourra compléter mon propos. Nous avons voté très récemment, et vous étiez présente, Madame ROMANA, un emploi dans notre campagne d'emploi, qui était relativement maigre, cette année, au niveau des BIATSS, un emploi à destination d'un personnel en situation de handicap. Ça veut dire que, concrètement, l'établissement se positionne sur ces questions et agit. Par ailleurs, nous sommes en train de référencer des personnels, parce que la situation de handicap couvre un large type de situations. On pense souvent aux personnes à mobilité réduite, mais il n'y a pas que cela. Il y a, au sein de l'université, bien plus que les chiffres avancés de personnes en situation de handicap. Mais l'idée est de mettre en œuvre une campagne de recensement. Enfin, ce n'est pas une idée, puisque nous sommes en train de le faire. Cela dit, ce sont des choses qui sont relativement confidentielles, puisque vous imaginez bien que certains collègues ne se sont pas eux-mêmes déclarés — ce qu'ils peuvent faire, ce qu'on les invite à faire — parce qu'ils y trouveront des avantages dans leur cadre de travail. Ils ne souhaitent pas forcément que leur situation soit mise sur la place publique. Ces choses-là se font de manière relativement discrète et subtile pour que les collègues, en toute confiance, puissent se signaler. En effet, ce n'est pas à nous d'aller les désigner comme étant en situation de handicap. Madame la DRH, est-ce que vous voulez compléter ce propos ou ce n'est pas nécessaire ?

**Mme SOLVIGNON, DRH :** Merci, Monsieur le Président. Juste un mot. Bonjour à tous. L'objectif, justement, de cette convention avec le fonds pour l'insertion, c'est vraiment de nous permettre de structurer notre politique handicap et d'atteindre, à l'horizon 2029 ces 6 %, ces fameux 6 %, qui sont prévus réglementairement.

**Mme ROMANA, PR :** Je vous remercie. Juste peut-être une dernière question, parce que bien évidemment, Monsieur le Président, j'estime que c'est quelque chose d'intime. Là, je pense qu'on est tous d'accord là-dessus. C'est d'agent à agent. Mais pourriez-vous nous dire si jamais l'université est ponctionnée sur son budget, parce que nous ne sommes pas sur ces 6 %, et si oui, quel est le montant de cette ponction ?

**M. le Président :** Bien sûr, comme tous les établissements qui n'ont pas encore atteint cette cible, il y a une contrepartie financière sur notre masse salariale, me semble-t-il, à reverser. Madame la DRH, pouvez-vous nous donner un ordre de grandeur, à peu près ?

**Mme SOLVIGNON, DRH :** Oui, en moyenne, nous reversons un peu plus de 300 000 euros par an.

**Mme ROMANA, PR :** D'accord. Je vous remercie.

**M. HUNEL, MCF :** Président, j'ai une question complémentaire à ce propos.

**M. le Président :** Allez-y Monsieur HUNEL.

**M. HUNEL, MCF :** Pour justement tendre vers les 6 %, vous proposez de recruter quatre apprentis, à raison d'un apprenti par an. Moi, je fais le calcul, je vois que ce recrutement est loin d'arriver à combler les 6 %. Ma question est : si on doit verser 300 000 euros, même s'il y a le fameux ratio de Dizambourg, je crois, est-ce qu'il n'y a pas une étude, une corrélation à mettre entre le reversement et le recrutement de davantage de personnes en situation de handicap afin de diminuer cette somme, et donc finalement d'utiliser cette somme pour du recrutement au lieu de la donner.

**M. le Président :** Vous évoquez le ratio de Dizambourg, pardonnez-moi. Mais comme je vous l'ai dit, l'axe prioritaire, c'est déjà en notre sein, de recenser l'ensemble des personnels. Parce que, comme je l'ai dit, la situation de handicap n'est pas nécessairement visible. Vous avez des gens qui ne présentent aucun symptôme de handicap, mais qui pourtant souffrent de certaines pathologies qui sont référencées comme tel. Ces personnes sont nombreuses aux Antilles en général, et à l'Université des Antilles en particulier. Donc ce simple recensement devrait nous permettre de nous approcher, voire d'atteindre, les 6 %. En revanche, cela ne nous empêche pas, en parallèle, de mener des actions de recrutement, mais qui soient ciblées. Il n'y a pas de petits progrès. Je pense que même les quatre apprentis que vous avez évoqués, qui sont effectivement dans le document, ce sont quatre personnes qui ont peut-être du mal à trouver des contrats d'apprentissage et qu'on pourra accueillir chez nous. Donc, il n'y a pas de petits gestes dans ce domaine-là. Chaque effort qu'on fera, chaque recrutement qu'on fera va aussi aider des personnes. Mais comme vous l'avez bien compris, on ne peut pas recruter, y compris dans ce domaine, de manière incontrôlée. On va déjà, dans un souci évident d'optimisation et de bonne gestion de nos moyens, recenser l'existant, et ensuite compléter petit à petit, comme on commence déjà à le faire, cette population qui a aussi le droit au travail. Nous faisons ça de manière très pensée. Il n'y a pas de place à l'approximation. On est prudent, notamment en raison des nouvelles règles budgétaires qui sont apparues fin 2024. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui.

**Mme ROMANA, PR :** Oui, Monsieur le Président. C'est très bien, j'ai pensé, qu'à l'université, il y a des gens qui peuvent participer et qui sont en situation de handicap, pour que les choses se régularisent. Mais est-ce qu'on peut se dire que, par exemple, pour l'année prochaine, cette information et cette mise au point seront réalisées ou pas ? Parce que c'est vrai que 300 000 euros, c'est quand même une somme. Puis ma deuxième question : dans cette convention, l'université intervient à hauteur de 138 000 euros à peu près. Cette somme est prise

sur quelle ligne budgétaire de l'université ? Parce qu'on participe à hauteur, ce que je vois à la page 12, je vois 138 000 euros. Je n'ai peut-être pas compris, mais voilà.

**M. le Président :** Très bien. Concernant les objectifs internes, comme vous l'avez compris, il s'agit de sujets délicats et de discussions avec des personnes. Donc, il est difficile de vous donner une date à laquelle tout le monde va se sentir concerné et sera convaincu par cette démarche-là. En revanche, la démarche a déjà débuté. C'est sûr qu'elle a débuté et elle est en cours. On espère qu'elle va donner ses fruits le plus rapidement possible. Ça, c'est une évidence. Pour l'aspect financier, est-ce que Madame la DRH ou Monsieur le DGSA Finance peut répondre à Madame ROMANA sur la source de notre participation ?

**Mme SOLVIGNON, DRH :** Pardon, juste en amont, Monsieur le Président, il s'agit d'une convention pluriannuelle. Il est évident que ce n'est pas dès la première année que l'université devra contribuer à hauteur des 138 560 euros. C'est à la fin du dispositif, donc au terme de nos quatre ans de conventionnement. Par ailleurs, c'est l'ensemble des dispositifs qui vont nous conduire à justement ne plus payer l'indemnité annuelle au FIPHP. Puis, nous avons souhaité, dans le cadre de ce conventionnement, gérer les forces en interne, parce que sur le terrain, nous voyons bien que, de plus en plus, notre population à l'université prend de l'âge. La moyenne d'âge à l'UA pour les personnels titulaires, c'est 53 ans. Donc, nous avons des défis majeurs à prévoir et à relever à terme. La mise en œuvre de cette convention, via le maintien dans l'emploi, devrait nous y aider.

**Mme ROMANA, PR :** Merci.

**M. le Président :** Est-ce que vous auriez d'autres questions sur ce point ?

**M. HUNEL, MCF :** Oui, Président. Justement par rapport à ce qu'a dit Madame la DRH, en lisant le rapport, j'ai vu effectivement que nous avons un âge moyen entre les BIATSS et les enseignants qui ont entre 53 ans et 55 ans. En même temps, vous dites qu'il n'y a pas actuellement de cas d'inaptitude ou de reclassement. Vu le vieillissement de cette population, si on est déjà à 53 – 55 ans, surtout quand vous avez mis un budget qui est pour l'instant assez faible pour le reclassement, est-ce qu'il y a une prise en compte de ce vieillissement avec une politique qui sera mise en place pour accompagner, je pense, des personnes qui risquent de se trouver inaptes à leur poste par rapport au vieillissement ?

**M. le Président :** Alors là, vous parlez d'un sujet qui ne concerne pas que l'Université des Antilles. La pyramide des âges que vous évoquez est nationale. Il y a déjà des discussions au niveau national sur ces questions, puisque l'Enseignement supérieur se verra, dans les années à venir, amputé d'une bonne partie de ses personnels, qu'ils soient d'ailleurs enseignants ou BIATSS. Donc ça, c'est un sujet qui dépasse la simple Université des Antilles. Il s'agit carrément de politiques publiques. Il ne nous appartient pas de les mettre en place. Nous, à notre niveau, on fait, Monsieur HUNEL, ce que personne n'a jamais fait. En termes de politique sur les personnes en situation de handicap, rien n'a jamais été fait dans cet établissement, à part des aménagements ça et là, et de manière tout à fait ponctuelle. Donc, là, il y a une vraie politique qui est proposée. Vous pouvez la qualifier de modeste, mais en tout cas, elle a le mérite d'exister et d'être un point de départ. Parce que, me semble-t-il, nous avons connu des heures où rien ne fonctionnait. Fort heureusement, le pire est derrière nous. Moi, je souhaite qu'il y reste. Là, l'idée, c'est d'entamer autre chose et de lancer tout ce qui peut être lancé. Les équipes prochaines feront peut-être mieux, seront plus ambitieuses, mais elles ne partiront pas de rien, comme nous, nous sommes partis de rien sur tous ces sujets. Il faut bien reconstruire cette université et commencer avec le premier coup de pelle, un jour ou l'autre. Mais on ne peut pas, du jour au lendemain, avoir des châteaux et des bâtisses magnifiques alors qu'il y avait un désert ou des ruines. Donc

ça, c'est ma réponse parce que je trouve que certaines questions sont quand même relativement à charge, alors que là, on a des documents innovants qui s'occupent de personnes dont personne ne s'occupe jamais. Ce serait bien de le reconnaître plutôt que de vraiment continuer comme ça à s'acharner sur des points de détails. On a un document qui est, me semble-t-il, intéressant, innovant, nouveau, novateur et qui est utile à tout le monde, aux personnes en situation de handicap comme à l'université et à ses valeurs d'inclusion. Moi, je souhaiterais sincèrement qu'on salue ce travail et qu'on salue cette démarche plutôt que de pinailler sur chacun des détails. S'interroger, poser des questions, c'est important. On est dans un lieu de débat, et vous avez raison de vous interroger, mais enfin, à un moment donné, il faut que ça cesse. Il faut qu'on reconnaisse ce qui est fait aussi comme travail, parce qu'il y a des gens derrière qui travaillent pour élever cet établissement.

**Mme ROMANA, PR :** Monsieur le Président, si je peux me permettre, comme vous l'avez si bien dit, notre rôle en Conseil d'administration, c'est de poser des questions. Alors, ce document, — moi, je ne l'ai jamais vu, je n'étais pas dans les autres Conseils d'administration —, oui, c'est bien, mais notre rôle aussi, c'est de soulever, de poser des questions. Donc, vous n'allez pas nous enlever le droit de poser des questions. Dans ce CA, personne ne débat. Donc vos remarques, s'il vous plaît. Moi, je poserai le nombre de questions qui me semblent nécessaires. Et ce n'est pas [Texte inaudible 00:42:42]. Vous m'excuserez.

**M. le Président :** Non, Madame ROMANA. Non, je ne suis pas d'accord. Vous ne poserez pas le nombre de questions qui vous semblent nécessaires, parce que c'est moi qui fais la police de cette séance. Si j'estime que le temps du débat est terminé sur un point, le débat sera terminé. Ce n'est pas vous qui décidez, c'est moi.

**Mme ROMANA, PR :** Bien sûr.

**M. le Président :** Il faut que ce soit bien clair. Chacun son droit.

**Mme ROMANA, PR :** C'est très clair, Monsieur le Président.

**M. le Président :** Jusqu'à présent, je ne vous ai jamais empêché de parler, mais comme je vous ai dit, il y a des limites. Les gens se sont connectés à cette séance. Ils sont là, non pas pour écouter les interventions d'une ou de deux personnes systématiques sur tous les points, mais pour avancer et pour prendre des décisions.

**Mme ROMANA, PR :** Quelles décisions [Texte inaudible 00:43:17].

**M. le Président :** Vous estimez que ce n'est pas du débat, mais attaquer comme ça les autres administrateurs, je ne vois pas en quoi c'est constructif non plus.

**Mme ROMANA, PR :** Je n'attaque aucun, ne mélangez pas [Texte inaudible 00:43:25].

**M. le Président :** Mais vous dites qu'il n'y a pas de débat, Madame ROMANA, comme si j'empêchais les gens de parler. Je n'empêche personne de parler. Les gens parlent quand ils le souhaitent.

**Mme ROMANA, PR :** La DRH, je vois très bien le travail qu'elle fait. Je pose des questions. J'ai le droit de poser des questions.

**M. le Président :** Personne ne vous enlève ce droit. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

**M. HUNEL, MCF :** Monsieur le Président, juste pour vous dire que je ne suis pas là pour critiquer. Je salue ce travail qui a été fait et qui permet justement de mettre l'université sur des problématiques qui sont fondamentales. Quand je pose des questions, c'est par rapport à une lecture que j'ai faite et juste pour voir s'il y a des améliorations possibles, etc. Mais ce n'est pas du tout pour « pinailler ». Au contraire, c'est pour permettre d'évoluer. Par rapport à la politique de reclassement, vous m'avez dit que c'est une problématique nationale, mais c'est aussi une problématique de l'université, puisque c'est stipulé au niveau de l'axe 2 du document sur une politique de reclassement, d'où ma question. Pour moi, justement, c'est pour comprendre, partager, voire améliorer si mes suggestions sont intéressantes, mais ce n'est pas pour critiquer. Ce n'est pas « à charge ». Au contraire, je salue ce travail qui a été fait. C'est une bonne initiative de notre université. Si je peux y contribuer, j'y contribue.

**M. le Président :** Très bien. Je crois qu'il y avait une demande de prise de parole de Monsieur ARTHON ou je me trompe ?

**M. ARTHON, MCF :** Non, c'était bien ça. En fait, c'est un complément de ce qui avait été ajouté. Pour qu'on puisse bien mettre en évidence et retenir le fait suivant, c'est-à-dire que nous sommes partis quand même d'assez loin, avec une administration qui était en chantier, qui était en reconstruction. C'est vrai que ces dernières années, tout un travail de remise en chantier de cette administration a été mené, et qui se traduit par la réussite d'un certain nombre de projets menés par les enseignants et appuyés par l'administration, et qui se traduit par les mesures prises et votées lors de ce CA. Je souhaiterais, Monsieur le Président, saluer ce travail et essayer d'avancer.

**M. le Président :** Merci, Monsieur le Doyen. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ce point ? Il n'y en a pas. Donc, on passe au vote. Sur cette convention, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, avis favorable unanime. Merci beaucoup.

**d) Plan de formation 2026 et bilan 2025**

**M. le Président :** On passe au plan de formation 2026, accompagné du bilan de 2025. Auriez-vous des questions sur ce point ? Pas de questions. Donc, on va passer au vote sur les deux éléments : le bilan et le plan 2026. Sauf s'il y a une question, oui.

**M. HUNEL, MCF :** Ça va tellement vite, donc j'essaie de suivre en même temps. Sur le plan de formation, j'avais vu qu'il y avait très peu d'enseignants-chercheurs concernés. Je crois que c'est de l'ordre de 3 %. J'essaie de reprendre mes notes rapidement. Comment cela s'explique-t-il ?

**M. le Président :** Cela s'explique, Monsieur HUNEL, parce que les enseignants-chercheurs, a priori, se forment eux-mêmes. En général, nous nous formons en assistant à des conférences, en travaillant nos projets de recherche avec d'autres collègues. C'est comme ça qu'on se forme, depuis le doctorat jusqu'à la retraite. On peut avoir des CRCT. On fait des reconversions thématiques. Enfin, c'est ça le métier d'enseignant-chercheur. Il est rare qu'un enseignant-chercheur ait besoin de se former dans un organisme de formation. Ça peut arriver, mais dans ce cas-là, ça ne passe pas forcément par les ressources humaines. Ça peut faire partie d'un projet, d'une réponse à un appel à projets qui peut financer ce type d'action. Mais ce sont les personnels de l'administration qui, eux, en tout cas, doivent être au fait de toutes les évolutions dans leur domaine et dans les métiers qu'ils exercent. C'est important de former nos agents, catégories C, B ou A, toutes les catégories d'agents dans tous les domaines, afin qu'ils puissent être performants, parce que les exigences au niveau de

l'État sont de plus en plus élevées. Donc, nous devons maintenir un haut niveau de formation de nos personnels. La priorité est clairement donnée au BIATSS, et c'est quelque chose qui est totalement assumé.

**M. HUNEL, MCF** : J'ai aussi remarqué dans le document qu'il y a beaucoup de formations individuelles. Est-ce qu'il y a une étude qui est faite pour voir si ces formations individuelles-là ne pourraient pas être regroupées en formations collectives ? Est-ce que ce ne sont pas les mêmes formations individuelles qui sont demandées, ce qui permettrait de réduire les montants qui sont attribués pour les formations individuelles, et ainsi de former plus de personnes ?

**M. le Président** : Sur ce sujet, je vous rassure, la direction des ressources humaines est très soucieuse de la bonne gestion des fonds qui lui sont attribués pour la formation. Au niveau de l'établissement, oui, on le fait souvent maintenant, et c'est assez nouveau. On fait venir notamment des formateurs ici aux Antilles plutôt que d'envoyer nos collègues les uns après les autres en formation. Ça revient beaucoup moins cher d'organiser des sessions de formation du même niveau, avec les mêmes experts, les mêmes formateurs, sauf qu'ils viennent vers nous plutôt que nous allions vers eux. Ça, fait économiser des coûts. Parfois, au niveau individuel, vous savez, on n'a pas le choix. Il y a des personnes qui prennent des postes, qui prennent des fonctions et qui ont besoin immédiatement d'être formées. On ne peut pas attendre six mois ou huit mois, avant qu'elles soient opérationnelles. Les gens n'arrivent pas forcément au même moment de l'année. Ça m'étonnerait aussi qu'il y ait beaucoup de coïncidences entre ces différentes formations individuelles. Ça m'étonnerait qu'elles soient identiques. Pour revenir sur les enseignants-chercheurs, votre question précédente, les maîtres de conférences, lorsqu'ils prennent leurs fonctions, bénéficient d'une décharge, et donc d'une formation associée aussi. Monsieur Philippe JOSEPH a demandé la parole. Professeur JOSEPH.

**M. JOSEPH, PR** : Oui. Bonjour chers collègues. Bonjour Monsieur le Président. Je n'ai pas l'intention d'intervenir, mais, je trouve qu'on perd beaucoup de temps sur ces affaires-là. Le programme est chargé. Je dirais que l'enseignant-chercheur, d'abord, sa formation, ce sont principalement ses activités, à la fois de recherche qui drainent la pédagogie, et ses réseaux, l'engagement qu'il a dans la visibilité nationale et internationale de l'université. Tout ça, c'est de la formation. Moi, je ne vois pas pourquoi on est en train de discuter pendant encore quelques minutes de tout ça, alors que dans la mission fondamentale de l'enseignant-chercheur, c'est une sorte d'auto-formation parce qu'il doit progresser. Il doit monter en compétences, puisqu'il est évalué dans tous les autres parcours. Ça, c'est la formation. Voilà ce que j'avais à dire, parce que moi, je ne veux pas rester 3 000 ans à écouter ce genre de choses, sinon je vais me déconnecter. Il faut qu'on progresse. Déjà, il est 09 h 44. On a commencé à 09 h. Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président** : Merci Professeur.

**Mme ROMANA, PR** : Monsieur le Président, oui.

**M. le Président** : Madame ROMANA.

**Mme ROMANA, PR** : Moi, je pense que d'abord, les administrateurs, s'ils n'ont pas de temps à passer au Conseil d'administration, c'est qu'ils n'ont peut-être pas à être administrateurs. On n'en a pas tant que ça des conseils d'administration. Donc, on peut passer le temps qu'il faut pour discuter. Ma deuxième remarque, concernant les enseignants-chercheurs qui, bien évidemment, sont formés par la recherche, moi, il me semble que, par exemple, sur l'intelligence artificielle, nous avons une lacune phénoménale, nous, enseignants. Chacun essaie de se former un peu de son côté, comme il peut. Est-ce que, par exemple, un plan de formation

sur notre façon d'évaluer, notre façon d'enseigner en lien avec l'intelligence artificielle qui arrive, pourrait faire partie d'un plan de formation collectif, par exemple, des enseignants-chercheurs ? C'est une question.

**M. le Président :** Sur cette question, pour l'instant, le ministère et la DGESIP, en particulier, se penchent sur ces aspects qui nécessitent une certaine cohérence au sein de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il ne faut pas que chacun y aille de son innovation, parce qu'à la fin, cela crée des ruptures d'égalité entre les étudiants en fonction de leur université de rattachement. Cela ne nous empêche pas, en tant qu'enseignants-chercheurs, de travailler sur ces questions, puisque la réponse, c'est nous qui pouvons l'apporter. Si nous ne sommes pas capables de travailler nous-mêmes sur ces questions et que nous avons besoin d'être guidés par quelqu'un d'autre, cela interroge beaucoup sur notre métier. Nous avons à la fois des experts au sein de l'université en intelligence artificielle et un laboratoire qui s'intéresse à la didactique. Je pense que moi, j'ai déjà sensibilisé les collègues sur ces questions, les responsables de ces structures. Il leur appartient de faire des propositions. Mais on a aussi ce qu'on appelle la liberté académique. Moi, je ne peux pas imposer à un laboratoire de proposer un projet de formation des enseignants, des enseignements dans ce domaine-là. Mais je les ai déjà sensibilisés sur ces questions. Mais là encore, c'est quelque chose [Texte inaudible 00:53:18].

**Mme ROMANA, PR :** [Texte inaudible 00:53:19] dans certaines universités. C'est pour ça que j'en parle.

**M. le Président :** Oui, je sais bien qu'on peut avancer. On a toute liberté de le faire, bien entendu, sachant que tôt ou tard, il y aura de toute façon un cadrage national, et c'est heureux. Mais avant qu'il arrive, et même à l'intérieur de ce cadrage, on a toute liberté, nous, d'avoir des actions innovantes et intelligentes. Mais encore faut-il que les personnels de l'université compétents dans ce domaine se mobilisent. Et je répète, ce sont des didacticiens ou alors des informaticiens. Les informaticiens font déjà beaucoup. Ça bouge beaucoup à ce niveau-là. Au niveau de la didactique, j'espère qu'on aura des réponses de nos chercheurs sur ces questions. Mais ils ont le droit d'avoir d'autres priorités. Je ne peux pas leur imposer cette question-là, même si elle est prégnante et nous concerne tous. Je vous propose qu'on passe à ce qu'on était partis faire, qu'on vote ce plan de formation et le bilan associé... enfin, qu'on passe au vote sur ces questions. Donc, sur les deux documents, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

e) **Organisation de l'agence comptable**

**M. le Président :** Nous réorganisons, comme je vous l'ai dit en propos liminaires, l'agence comptable. Cela passe notamment, pas exclusivement, mais notamment, par un nouvel organigramme. Un organigramme qui a été bâti en concertation avec Monsieur l'agent comptable et ses équipes. Donc, tout le monde a été impliqué afin de fournir à l'université un service encore plus efficace. Est-ce que vous auriez des questions sur cet organigramme ? Pas de questions. On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Il est adopté.

f) **Schéma organisationnel des composantes**

**M. le Président :** Dans la même dynamique, nous vous proposons un schéma organisationnel des composantes pédagogiques, afin d'optimiser notre organisation, de la rendre plus lisible, puis aussi de la rendre plus homogène. Est-ce qu'il y aurait des questions sur ce document ? Donc, il y a une note et un diagramme.

**Mme ROMANA, PR :** Peut-être une remarque, pas une question. Je pense que c'est bien d'essayer d'harmoniser. Moi, je croyais que c'était comme ça un peu partout, mais en discutant avec les collègues, non.

C'est bien d'harmoniser, bien sûr. J'aurais peut-être une question, parce que je vois qu'on harmonise, mais en termes de statut, par exemple, je parlerais de mon UFR, qui est l'UFR SEN, les statuts ne sont toujours pas votés. On travaille avec des statuts qui datent de 2018, me semble-t-il. C'est une question un peu annexe, mais je pense qu'il y a un lien. Où en sont nos statuts qui ont été envoyés au service juridique de l'université ?

**M. le Président :** Il y a eu un certain nombre de votes au Conseil d'administration sous cette mandature et sous la précédente, et puis les dernières dates de ce mandat, dont vous étiez présente, venant apporter un cadre juridique. On se limite aux textes réglementaires et législatifs qui encadrent les statuts des universités, afin que toutes les composantes puissent s'insérer dans ce cadre réglementaire. Il n'y a pas de choix politique de l'UA. Ce sont juste des contraintes, enfin, des exigences nationales. Il appartient aux différents doyens de se mettre en conformité. Là, les travaux ont cours à la fois, et je parle sous le contrôle de mes collègues, à la FDE, à l'UFR Jean Bernabé, à la Faculté des sciences exactes et naturelles que vous mentionnez. Les précédents statuts qui avaient été votés par le conseil d'UFR, je crois, ne respectaient pas ce cadre-là. Donc, ils sont appelés à être revus et repassés en conseil d'UFR. Là, il y a un dialogue qui est en cours entre la DAJI (Direction des affaires juridiques et institutionnelles), et l'administration de l'UFR SEN. Ce sont des statuts qui seront très probablement, enfin, très prochainement, présentés au conseil d'UFR. Ça lancera le processus jusqu'au conseil d'administration. C'est quelque chose qui sera fait avant juin pour toutes les composantes que j'ai citées.

**Mme ROMANA, PR :** D'accord. Merci.

**M. le Président :** Sur ce schéma, vous n'avez pas de questions, plus de remarques ? On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

#### 4) Affaires financières : Régularisation CIA et primes de fin d'année

**M. le Président :** Un seul point pour les affaires financières, c'est la régularisation des primes de fin d'année et CIA pour les agents BIATSS. Il y en a quatre qui n'avaient pas pu bénéficier de ces primes, parfois en raison de leur arrivée un peu tardive à l'université en fin d'année civile. Est-ce que vous auriez des questions ? Le dispositif est le même pour ceux qui n'ont pas pu intégrer l'an dernier. On n'avait d'ailleurs pas consommé toute l'enveloppe. Donc, même si on change d'exercice, on reste dans les limites qu'on s'était déjà fixées. Est-ce qu'il y aurait des questions ? Là, le but, c'est de pouvoir servir cette prime aux quatre agents qui manquent, au prorata, bien sûr, de leur présence dans nos locaux. S'il n'y a pas de questions, je vous propose qu'on valide cela. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup pour ces collègues.

#### 5) Affaires pédagogiques

##### a) Bilan CVEC 2025

**M. le Président :** Nous en venons aux affaires pédagogiques et au bilan CVEC. Est-ce que vous auriez des questions sur ce bilan 2025 CVEC, qui sera suivi de la programmation prévisionnelle pour l'année 2026 ?

**M.HUNEL, MCF :** Oui, Monsieur le Président.

**M. le Président :** Oui, Monsieur.

**M.HUNEL, MCF :** Je tiens tout d'abord à saluer le travail effectué par les collègues et toutes ces remontées, toutes ces informations qui sont apportées. Ce qui me permet, si vous me le permettez, de poser quelques

questions, encore une fois, pour comprendre. J'ai noté une baisse globale de la dotation qui, selon moi, enfin, si mes notes sont bonnes, est de 886 en 2025, alors qu'elle était de 906 en 2024, alors même que le montant de la contribution des étudiants a augmenté. Comment explique-t-on cette baisse ? Est-ce que c'est dû à une baisse significative du nombre d'étudiants assujettis ?

**M. le Président :** Alors, est-ce que Madame la directrice des études et de la vie étudiante est parmi nous ? Elle peut répondre à cette question, je pense.

**Mme COMBET, DEVE:** Oui, Président. Bonjour à tous. Effectivement, nous avons connu une baisse de la dotation parce que, par décret, est voté le montant qui nous est alloué par étudiant. L'année dernière, le montant était de 74 euros, et cette année, il est de 72 euros. Nous avons eu un nombre à peu près équivalent d'étudiants, donc 12 234 pour 2025 et 12 205. La différence n'est pas énorme sur les étudiants. Par contre, c'est le montant qui a été reversé par le CROUS qui a différé, et cela a été le cas pour l'ensemble des universités.

**M. le Président :** Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions, remarques ?

**Mme ROMANA, PR :** Laurence ROMANA, oui. Concernant la CASE, je ne sais pas comment on dit, le montant n'est pas très grand, puisque je crois qu'il est de 25 000 euros. Son utilisation est encore moindre. Je cherchais les chiffres, mais enfin, on a très peu utilisé le CASE. De souvenir, le CASE sert quand même à aider les étudiants qui sont en précarité. Comme tous mes collègues enseignants-chercheurs, et même le personnel BIATSS, on voit bien que la précarité des étudiants augmente. Moi, je suis toujours étonnée du peu de succès d'utilisation de ces fonds. Est-ce qu'il y a une raison ? Comment peut-on pallier ça et faire en sorte que, finalement, s'il y a 25 000 euros, ce qui n'est déjà pas beaucoup pour 12 000 étudiants, certes pas tous en précarité, mais comment faire pour mieux utiliser ces fonds qui sont là pour ça ? Pourquoi ça ne fonctionne pas quelque part ?

**M. le Président :** Je ne dirais pas que cela ne fonctionne pas. Actuellement, au moment où l'on parle, des étudiants nous ont saisis. Je crois qu'ils sont au moins une douzaine ou une quinzaine sur ce sujet. L'avantage de ce dispositif, c'est qu'il est extrêmement réactif. Les étudiants, les cas sont traités immédiatement. C'est du fil de l'eau. Il n'y a pas à attendre, contrairement au FSDIE qui passe en CFVU, il n'y a pas d'attente. Dès qu'on a, ne serait-ce qu'une demande, on la traite immédiatement. Ça, c'est un bon point pour ce dispositif. Il est rare de refuser d'aider des étudiants. Je ne sais même pas si c'est déjà arrivé, mais là où nous sommes beaucoup impliqués, c'est que nous avons beaucoup communiqué sur ce dispositif. Nous sommes également passés par les élus étudiants, les vice-présidents, mais également les élus au sein des conseils. Nous leur avons demandé de faire de la promotion autour de ce dispositif. Nous sommes passés par l'application MyUA. Il y a, je vois, peu de possibilités supplémentaires, pour l'établissement, de communication. En fait, nous, on a fait tout ce qu'on a pu. Maintenant, si les étudiants en difficulté, ne se saisissent pas de cet outil, peut-être qu'il y a encore autre chose à imaginer, mais je vois mal ce qu'on pourrait faire de plus.

**Mme ROMANA, PR :** Je pense qu'il faut y réfléchir, Monsieur le Président, parce que le taux de consommation est de 27 %. Voyez-vous, ce n'est quand même pas énorme. Forcément, il y a un truc à faire. Enfin, j'imagine. Moi, je ne sais pas, il n'y a peut-être pas assez de proximité. Il faut y réfléchir. 27 %, ce n'est quand même pas beaucoup d'un budget qui est en soutien aux étudiants en difficulté. C'est mon propos.

**M. le Président :** Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres...

**M. HUNEL, MCF :** J'ai une question complémentaire par rapport à ça, Monsieur le Président. Vous proposez d'augmenter la CASE, qui passe de 15 000 à 25 000 €. Or, malgré toute la campagne de communication qui a été faite, on a une consommation qui est relativement faible. Est-ce que c'est opportun de l'augmenter, ou est-ce que vous pensez que vos campagnes, vos actions menées vont justement permettre d'atteindre les 100 % de consommation avec l'augmentation du budget ?

**M. le Président :** Je vais donner la parole au professeur CALIF qui est chargé de mission, notamment sur la CVEC et qui, je pense, peut aussi avoir des éléments sur cette question.

**M. CALIF, chargé de mission :** Je vous remercie, Monsieur le Président. Alors effectivement, cette commission, c'est une commission d'aide spéciale qui a, comme l'a évoqué Monsieur le Président, une agilité en termes d'utilisation de ce dispositif. Les années précédentes, nous avons très peu d'étudiants qui déposaient des demandes. Il faut savoir que depuis très peu - Madame COMBET pourra nous donner les chiffres exacts - depuis cette campagne de communication renforcée, le nombre d'étudiants ayant déposé des demandes a considérablement augmenté. En 2025, ce n'était pas le cas. Nous pensons qu'en 2026, le nombre d'étudiants, compte tenu de cette campagne de communication, comme le disait le Président, qui a été effectuée par l'université à travers l'application MyUA, augmentera. Depuis peu, nous recevons de plus en plus de dossiers de soumission à ce dispositif. Des étudiants qui se retrouvent dans des situations précaires ou dans certaines difficultés. Là, Madame COMBET peut préciser le nombre d'étudiants ayant déposé des demandes, notamment pour la prochaine commission.

**Mme COMBET, DEVE :** Merci, Monsieur le Professeur. Effectivement, la proposition d'inscrire ce montant au budget initial est de permettre de répondre à toutes les sollicitations, c'est-à-dire que l'enveloppe est inscrite au budget initial. Nous pouvons l'ajuster au budget rectificatif en fonction des demandes que nous avons. L'année dernière, nous avons eu trois demandes. Aujourd'hui, à date, nous en avons déjà 15, en ce début du mois de février. L'enveloppe nous permettra de répondre à toutes les demandes et d'ajuster en fonction des demandes que nous avons au cours de l'année.

**M. CALIF, chargé de mission ::** Cela prouve que nous sommes dans une tendance haussière de la consommation de ce dispositif de la CASE. Des montants, pardon.

**M. le Président :** Merci.

**M. HUNEL, MCF :** Je vous remercie pour ces explications, et je félicite l'université d'essayer, justement par sa campagne de communication, de permettre à plus d'étudiants d'être aidés. J'ai juste une dernière question. J'ai vu qu'il y a un reliquat d'environ un million d'euros en 2025. Ma question est : est-ce que la programmation de 2026 est suffisante, justement, pour permettre l'appui au manque que la Cour des comptes avait exigé d'ici la fin de l'année ?

**M. le Président :** Est-ce que vous pouvez reprendre la fin parce que je n'ai pas bien entendu. Sur la Cour des comptes, vous disiez ? Monsieur HUNEL. vous m'entendez ?

**M. HUNEL, MCF :** Oui. Je disais qu'il y avait un reliquat d'un million d'euros fin 2025, et ma question était : est-ce que la programmation faite pour 2026 est optimale pour permettre justement, puisque vous avez dit dans votre rapport que la Cour des comptes demande que tous ces reliquats soient utilisés ?

**M. le Président :** Je vais laisser Madame la DEVE répondre, mais ce que je voulais clarifier aussi, c'est que nous avons rattrapé énormément de retard, parce que les fonds CVEC restent. Ils ne disparaissent pas. On peut les réutiliser dans les exercices suivants. Donc, on a rattrapé énormément, parce que pendant le covid, notamment, on n'a quasiment rien dépensé. Il y a eu des moments où on n'était pas du tout avec un taux d'exécution satisfaisant. Là, d'année en année, on rattrape ce reliquat, on le dépense. En plus de notre dotation annuelle, on va creuser, piocher dans les dotations précédentes. Sur ce point-là, je pense qu'on est sur une très bonne trajectoire. Madame la DEVE, je vous laisse compléter. Ensuite, je crois qu'il y a une étudiante qui souhaite prendre la parole. Puis, on passera au vote.

**Mme COMBET, DEVE :** Merci, Monsieur le Président. Effectivement, déjà, il est indiqué que, sur l'année 2025, nous avons consommé 150 % de notre dotation CROUS annuelle. Ça veut dire qu'on a pioché dans les fonds de roulement à peu près 400 000 euros. Sur la programmation 2026, sur le budget initial, qui est à hauteur d'un peu plus de 1,4 million d'euros, le prélèvement sur fonds de roulement, sur les reliquats, est aux alentours de 600 000 euros. Effectivement, il y a un solde de 400 000 euros qu'on s'emploiera à dépenser. Il y a une campagne qui a été ouverte en début de semaine pour permettre à la communauté universitaire de déposer des projets. Puis, je voudrais indiquer aussi que, sur l'impulsion du rectorat, il y a un comité de la CVEC territorial qui nous permet d'envisager, avec d'autres partenaires sur le territoire, notamment le CROUS, des actions d'envergure à destination de nos étudiants et nous permettant de mobiliser ces reliquats.

**Mme FRANCIL, personnalité extérieure :** Bonjour. Madame FRANCIL, je suis là.

**M. le Président :** Bonjour, Madame FRANCIL. Bienvenue parmi nous.

**Mme FRANCIL, personnalité extérieure :** Merci. Mille excuses.

**M. le Président :** OK. Nous avons Madame LASSERRE, je crois, qui souhaitait s'exprimer.

**Mme LASSERRE, étudiante pôle Guadeloupe :** [Texte inaudible 01:09:18]. Alors, c'est vrai que le dispositif de base pour les étudiants [Texte inaudible 01:09:27].

**Mme FRANCIL, personnalité extérieure :** On n'entend pas bien.

**M. le Président :** On a du mal, oui. Peut-être que vous pourriez couper la vidéo, si jamais le débit n'est pas suffisant. Ça permettrait au son de mieux passer. On vous a vue. Je vous en prie, vous pouvez reprendre, s'il vous plaît ?

**Mme LASSERRE, étudiante pôle Guadeloupe :** [Texte inaudible 01:09:52] est un dispositif qui n'était pas nécessairement bien connu par les étudiants, mais maintenant [Texte inaudible 01:10:02] pour faire mieux [Texte inaudible 01:10:11].

**M. le Président :** Il y a un problème de son. On n'entend rien.

**Mme FRANCIL, personnalité extérieure :** On n'entend rien. Il faut qu'elle parle plus fort.

**M. le Président :** En fait, moi, j'arrivais à décrypter certaines parties de votre discours au début, mais c'est vrai qu'après, c'est devenu plus compliqué. Peut-être que vous n'avez pas, là où vous êtes, une bonne connexion. En tout cas, j'ai compris que le dispositif était bien accueilli par les étudiants. Ça, c'était clair. En ce qui me concerne, c'est ce que j'ai entendu. Vous pouvez me corriger si ce n'est pas ça. Si vous arrivez à améliorer la

connexion, on peut reprendre. Sinon, au moins, on a compris que le dispositif était le bienvenu. Comme l'a dit Madame la DEVE, nous sommes en augmentation assez nette de consommation de cette enveloppe par rapport à l'an dernier. Voilà. Je vous propose qu'on...

**M. HUNEL, MCF :** Oui, juste, Président, je voulais remercier Madame la DEVE pour la qualité de son travail et la qualité de ses réponses aussi, qui ont permis d'éclairer l'action menée à ce niveau-là.

**M. le Président :** Très bien. Merci, effectivement, à Madame la Directrice, au chargé de mission, le professeur CALIF, à Monsieur Vincent SUBITS, qui est aussi à la manœuvre au niveau de la CASE, et puis à nos étudiants qui sont ici présents avec nous, qui diffusent ces éléments d'information à leurs camarades qui sont en difficulté. Merci à nos élus étudiants. Merci à Madame LASSERRE. Je ne sais pas si, Madame LASSERRE, vous vouliez réessayer ou pas.

**Mme LASSERRE, étudiante pôle Guadeloupe :** Oui. Vous m'entendez mieux ?

**M. le Président :** Ah oui ! On vous entend mieux.

**Mme LASSERRE, étudiante pôle Guadeloupe :** Oui. Alors, ce que je disais, c'est que c'est effectivement un dispositif qui n'était pas très bien connu des étudiants. Maintenant, on a beaucoup travaillé avec les équipes de communication pour faire connaître ce dispositif. On travaille déjà à proximité des étudiants, puisqu'on essaie d'être présents, les élus étudiants, sur l'ensemble des manifestations du Pôle pour discuter des dispositifs et pour les accompagner au mieux.

**M. le Président :** Merci beaucoup. Merci, Madame LASSERRE. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur Alexis avait levé la main, mais je crois que c'est Madame LASSERRE qui parlait via son micro, si j'ai bien compris la manipulation.

**M. ALEXIS, étudiant pôle Guadeloupe :** Oui, c'est bien ça, Monsieur le Président.

**M. le Président :** Très bien. Merci beaucoup. Dans ce cas-là, on va passer au vote sur le bilan CEVEC 2025. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

**b) Programmation prévisionnelle CVEC 2026**

**M. le Président :** On passe à la programmation, toujours pour la CEVEC, mais cette fois-ci pour 2026. Est-ce que vous avez des questions sur le document transmis ? Pas de questions. On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime.

**c) Politique des droits différenciés 2026-2027**

**M. le Président :** Alors, nous en venons à la politique des droits différenciés pour la prochaine année universitaire 2026-2027. Est-ce que vous auriez des questions ou des remarques sur ce point ?

**Mme ROMANA, PR :** Laurence ROMANA.

**M. le Président :** Oui, Madame ROMANA.

**Mme ROMANA, PR :** Alors, quand on avait abordé ce point au dernier CA, vous n'aviez pas encore les données, mais vous vous étiez engagé, finalement, à faire un bilan, un petit peu, de combien d'étudiants étrangers nous avons dans notre établissement. Lorsqu'on exonérait les étudiants, enfin, il faut aussi faire un bilan financier : comment ça impactait l'établissement ? J'aurais aimé avoir peut-être quelques données là-dessus. Parce que je vous rappelle, au départ, la question avait été : est-ce qu'on ne pouvait pas exonérer tous les étudiants ? Je me rappelle très bien, Madame COMBET m'avait dit qu'on dépassait les 10 %. J'aimerais savoir si on a des chiffres pour savoir combien d'étudiants étrangers sont dans notre établissement et combien bénéficient de ce dispositif ?

**M. le Président :** Madame la DEVE, si vous avez des éléments d'information, sachant qu'il y aura un bilan de l'année 2025 qui sera transmis, un bilan exhaustif qui sera transmis aux administrateurs au prochain conseil d'administration, donc le bilan des pôles et le bilan de l'établissement. Madame COMBET, si vous avez déjà quelques éléments, même oralement, à donner à Madame ROMANA, je vous en prie.

**Mme COMBET, DEVE :** Merci, Monsieur le Président. Effectivement, nous avons mis en place des requêtes pour pouvoir suivre cette politique des droits différenciés. Sur les deux dernières années, on note une diminution du nombre d'exonérations, compte tenu de la mise en place de l'exonération partielle sur tous les diplômes de second cycle et sur le cycle de licence, uniquement pour les étudiants venant de la Grande Caraïbe, puis, le troisième axe, qui est celui de l'exonération sur les critères d'excellence. Oralement, sur les années 2023-2024, nous avons un total de 556 étudiants qui ont été exonérés contre 526 en 2024-2025. Cette année, 2025-2026, nous en sommes à 583, avec une campagne de fiabilisation des données qui est en cours. Indiquer qu'effectivement, le coût pour l'établissement, sur les deux dernières années, s'élève à une fourchette entre 1,4 million, les années précédentes, et jusqu'à 1,8 million sur cette année. Mais, comme je le disais, Monsieur le Président, ces chiffres pour l'année 2025-2026 sont en cours de fiabilisation. Enfin, vous indiquez que, sur la totalité de l'année, 88 étudiants se sont acquittés des droits différenciés contre 68 l'année précédente, soit un total de recettes pour l'établissement, au niveau des droits d'inscription, de 254 760 euros. Voilà les premiers chiffres que nous avons, Monsieur le Président, mais nous pourrions les préciser et les développer pour les prochaines échéances.

**M. le Président :** Merci, Madame la DEVE.

**M. Fred CONSTANT :** Est-ce que je peux dire un mot sur ce point ?

**M. le Président :** Oui, allez-y. Bien sûr.

**M. Fred CONSTANT :** Est-ce que nous avons pris le soin d'exonérer ou de regarder différemment le cas des étudiants qui proviendraient de pays avec lesquels nous sommes liés par convention ? J'ai eu l'occasion de faire cette intervention lors du [Texte inaudible 01:16:57] sur le sujet. Il est de tradition, dans les accords de coopération universitaire que nous pouvons avoir avec un certain nombre d'universités internationales, d'exonérer les étudiants, sous réserve de réciprocité. Est-ce que ça a bien été vérifié, s'il vous plaît ?

**M. le Président :** Oui, bien sûr. Cela fait partie des exceptions. Là, on parle des étudiants internationaux extracommunautaires. Lorsqu'il y a des conventions qui existent entre nos établissements ou les pays concernés, là, effectivement, l'exonération s'applique. Cela est prévu.

**M. Fred CONSTANT :** Parfait. Merci.

**M. le Président :** Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le vote est unanime.

**d) Recueil d'informations complémentaires au portail Mon Master 2026**

**M. le Président :** Maintenant, nous avons des informations complémentaires sur le portail Mon Master 2026. Avez-vous des questions sur ce point ? Pas de questions. Je vous propose qu'on passe au vote, puisque les SAVU et CAC ont déjà validé ces questions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

**e) Validation des informations destinées au portail Mon Master 2026 concernant l'INSPE**

**M. le Président :** Pareil, mais cette fois-ci, sur Mon Master concernant l'INSPE de Guadeloupe. On va passer au vote également. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

**f) Avis sur la procédure de mise en œuvre de la Validation des acquis personnels et professionnels (VAPP)**

**M. le Président :** Nous avons maintenant un avis sur la procédure de mise en œuvre de la validation des acquis personnels et professionnels. Est-ce que vous avez des questions sur ce document ?

**Mme ROMANA, PR :** Laurence ROMANA.

**M. le Président :** Allez-y, Madame ROMANA.

**Mme ROMANA, PR :** Peut-être une remarque. A la page 1 : vous voyez, enfin bien évidemment, je suis impliquée dans cette formation, mais il me semble que l'université a tout intérêt à mettre en avant les diplômes d'ingénieurs. Je ne vois pas apparaître les diplômes d'ingénieurs. Ils peuvent être noyés dans les Masters, bien sûr, mais je trouve ça un peu dommage. Moi, j'aurais demandé à ce que les formations d'ingénieurs apparaissent, d'autant plus qu'on a l'accréditation pour les ouvrir en formation continue.

**M. le Président :** Très bien. Mais dans ce cas-là, Madame ROMANA, je vous propose que vous formuliez la demande aux services compétents. Enfin, en tout cas, que vous lanciez un dialogue pour savoir dans quelle mesure il peut être donné une suite favorable à cette requête.

**Mme ROMANA, PR :** OK, c'est entendu.

**M. le Président :** Très bien. Donc, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci

**g) Ouverture de diplômes**

**M. le Président :** Ouverture de diplômes : est-ce qu'il y aurait des questions sur ce point ? On est sur du diplôme universitaire.

**Mme ROMANA, PR :** Laurence ROMANA, encore. Je ferai les mêmes remarques que j'avais faites en conseil polaire concernant les formations qui ont ouvert l'année dernière ou les années d'avant. Un bilan est demandé dans vos fiches. J'imagine que les fiches ont été élaborées par nous. Un bilan est demandé, non pas seulement le nombre d'inscrits, le nombre de réussites qui fait partie du bilan, mais aussi le nombre d'étudiants qui ont été insérés et tout ça. En général, ces informations sont peu remplies dans les fiches qui nous sont transmises. Or, il me semble que c'est un peu le nerf de la guerre. Cela permet de savoir si on fait des formations qui sont

en adéquation avec le développement des territoires. Si possible, peut-être mettre l'accent un peu sur... que les collègues aussi, ou que les services compétents, quels qu'ils soient, fassent aussi l'effort de parler, par exemple, du taux d'insertion. Puis, ma deuxième question...

**M. le Président :** Madame ROMANA, oui, allez-y.

**Mme ROMANA, PR :** Et puis, ma deuxième question, comme ça je termine, c'est aussi : je n'arrive pas à comprendre comment est calculé le coût de la formation. Parce que ce n'est jamais le même coût pour tous les DU. C'est une question, juste comme ça.

**M. le Président :** Très bien. Pour ce qui est des éléments, c'est difficile de faire des bilans d'une année à l'autre en termes d'insertion, puisque l'insertion se compte parfois six mois, ou un an, ou 18 mois après l'obtention du diplôme, et non pas le jour de l'obtention du diplôme. Donc, d'une année à l'autre, c'est impossible. Par ailleurs, on est sur des DU. Souvent, les étudiants sont déjà des salariés, sont des professionnels. Ça s'adresse principalement à ce public-là qui est déjà inséré. Cet indicateur-là, pour ce type de formation, n'a parfois pas de sens.

**Mme ROMANA, PR :** D'accord.

**M. le Président :** En revanche, la volumétrie en termes de taux de réussite, enfin, de gens qui obtiennent ce DU et de gens qui suivent la formation, peut faire sens. Ça peut être fait de manière régulière, mais peut-être pas de manière annuelle, parce que ça commence à faire beaucoup de charges de travail pour nos collègues. Ce sont des choses qu'on peut faire effectivement ponctuellement, mais peut-être pas d'une année à l'autre systématiquement. Vous aviez une autre question également. J'ai oublié. La deuxième, c'était ?

**Mme ROMANA, PR :** Pour le coût de la formation. Après, ce sont peut-être des fiches qu'il faudra modifier, puisque c'est écrit. C'est vrai que ça incite à se poser des questions. Si ce n'est pas adapté, on peut l'enlever.

**M. le Président :** Le coût de la formation, là, on est sur des coûts complets, dépend d'énormément de choses, mais notamment et principalement, je l'imagine, des dépenses de personnel. En fonction des gens qui interviennent, cela va coûter plus ou moins cher. Puisque si vous avez un professeur qui intervient dans des universités dans son service statutaire, ce n'est pas le même coût que s'il intervient en heures complémentaires, ce n'est pas le même coût que si un extérieur est sollicité, etc. Le coût de la formation dépend aussi des personnes qui interviennent au sein de la formation, du nombre d'heures dispensées au sein de la formation. Ce n'est pas le même volume horaire pour toutes. Après, il vient, en coût complet, d'autres facteurs qui ne sont pas reliés aux dépenses de personnel. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je propose donc qu'on vote sur l'ensemble de ces DU, de ces diplômes pour leur ouverture. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. C'est autant de ressources propres pour l'établissement.

#### h) Tarifs de la formation continue 2025-2026

**M. le Président :** Enfin, tarif de la formation continue 2025-2026. On est un peu dans le même sujet. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, donc on va aller voter globalement. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

#### 6) Affaires juridiques et institutionnelles

a) Conventions

**M. le Président** : Concernant les affaires juridiques et institutionnelles, on a des conventions de reversement pour un projet, France 2030, CyberEDAntilles, qui prévoit de reverser au partenaire un certain nombre de fonds qui nous ont été versés pour l'activité du projet. Est-ce qu'il y a des questions ? Je crois qu'il y a Monsieur VERGNE qui avait levé la main, me semble-t-il.

**M. VERGNE, personnalité extérieure** : Oui, pardon, c'était pour le point précédent, mais c'était juste une remarque.

**M. le Président** : Allez-y, parce que je vous ai coupé.

**M. VERGNE, personnalité extérieure** : Non, c'était juste concernant le projet d'ouverture du diplôme universitaire Urbanisme et Architecture en contexte tropical, multi-aléas, que je trouve tout à fait pertinent. C'était juste pour mentionner que l'Observatoire volcanologique et sismologique de Martinique se tiendrait à disposition des acteurs de ce diplôme s'il y avait des nécessités d'intervention, en particulier autour des aléas telluriques sur nos territoires.

**M. le Président** : Écoutez, c'est bien dommage que le Vice-président du pôle ne soit pas présent. Il est excusé, je vous l'ai dit, puisque je crois que c'est lui qui porte cette formation-là. Mais en tout cas, on passera le message.

**M. VERGNE** : J'en parlerai avec lui.

**M. le Président** : Oui, vous pouvez en parler directement avec lui, bien entendu. Je vous remercie de cette information et de cette proposition. Je l'ai dit d'ailleurs en propos liminaires. Nous souhaitons, et c'est aussi une recommandation de la Cour des comptes, que les organismes nationaux de recherche, et donc l'IPGP en fait partie, et l'Observatoire en particulier, puissent intervenir dans nos formations, mais pas juste intervenir, mais participer aussi au montage de ces formations, à leur construction.

**M. VERGNE** : On est à votre disposition et on est tout à fait enclin à travailler avec vous sur ces thématiques-là.

**M. le Président** : Merci beaucoup. Donc là, vous avez carte blanche pour contacter le professeur SAFFACHE qui porte ce diplôme. Moi, je souhaite vraiment qu'on puisse travailler ensemble sur cette question et sur d'autres.

**M. VERGNE** : Merci.

**M. le Président** : Merci beaucoup. Concernant donc cette convention de reversement de fonds, est-ce qu'il y aurait des questions ? Pas de questions, donc on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

b) Evolution des règles d'usage des bibliothèques du SCD

**M. le Président** : Nous avons l'évolution des règles d'usage des bibliothèques du SCD. Est-ce qu'il y a des questions sur ce document ? Pas de questions ?

**M. HUNEL** : Oui, juste une petite remarque, parce qu'en première page, je vois que c'est noté « adopté par le Conseil d'administration du 4 février 2026 », et en page 2, il reste toujours « X/XX/2026 ». Donc, c'est pour que, lorsqu'on va publier le document qu'on pense à faire la correction pour dire que c'est validé par le Conseil d'administration du 4 février 2026. Le dernier paragraphe de la page 2.

**M. le Président** : Non, j'ai bien vu, effectivement, mais je pense que les X/XX sont à leur place, puisqu'on n'a pas encore validé. Donc même [Texte inaudible 01:26:39].

**M. HUNEL** : Oui. Mais comme c'était déjà dans la première page, c'était pour ça que...

**M. le Président** : OK, très bien. Mais c'est vrai que la formule, peut-être, meilleure, serait présentée au Conseil le...

**M. HUNEL** : Oui, c'est ça.

**M. le Président** : Mais, parce que pour l'instant, le document, c'est un document de travail. Il n'est pas encore adopté. Mais bon, effectivement, il faudra que les collègues soient vigilants pour ne pas laisser des espaces vides. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou des questions sur ce document ? On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

c) Informations relatives à l'organisation d'un exercice de simulation sismique sur le campus de Fort-de-France

**M. le Président** : Alors, on a des informations relatives à l'organisation d'un exercice de simulation sismique sur le campus de Fort-de-France. Sur ce sujet, je voudrais juste vous préciser que la date a évolué, puisque dans la première page de ce document, qui émane du Pôle Martinique, il était précisé que l'exercice aurait lieu le 11 mars. La date a changé. Les horaires sont inchangés. Ce n'est pas le campus de Fort-de-France, c'est sur le campus de Schœlcher. Là aussi, dans l'intitulé de l'ordre du jour, il y avait une petite erreur. Mais c'est le mercredi 25 mars, au lieu du 11 mars, sur le campus de Schœlcher. Est-ce que vous auriez des questions sur ce point ?

**Mme ROMANA** : Alors, peut-être Laurence ROMANA.

**M. le Président** : Oui.

**Mme ROMANA** : Enfin, Laurence ROMANA, c'est sûr. Mais oui, j'ai une question. Dernièrement, sur le pôle Guadeloupe, je ne me rappelle plus quand, on a eu un petit séisme, et les collègues ont agi. Il y en a qui ont pris l'escalier, d'autres sont restés. Moi, je trouve que c'est très bien d'organiser des exercices de simulation sismique, bien évidemment. J'ai peut-être à regret le fait que, sur le pôle Guadeloupe, il me semble que ça fait longtemps qu'on n'a pas fait une simulation sismique. Je pense que ce serait bien de rafraîchir la mémoire des collègues, parce que voilà, c'est parti un peu à vau-l'eau. Chacun a fait ce qu'il pouvait. Si on a un gros séisme, évidemment, on ne sait peut-être pas ce qu'il faut faire. Peut-être que nous aussi, on peut, sur le pôle Guadeloupe, faire des séances et remettre ça un peu au goût du jour.

**M. le Président** : C'est exactement ce qui est prévu, Madame ROMANA. Là, l'université débute avec le Pôle Martinique. Ce dispositif sera étendu au Pôle Guadeloupe aussi, cette année, a priori.

**Mme ROMANA** : D'accord.

**M. le Président** : Très bien. Je vous propose qu'on passe au vote sur cet exercice de simulation. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

**7) Affaires relations internationales**

**a) Adaptation des modalités de versement des bourses Erasmus+ applicables aux mobilités de courte durée**

**M. le Président** : Nous avons le dernier chapitre qui concerne les relations internationales et l'adaptation des modalités de versement des bourses Erasmus. C'est le premier point. Est-ce qu'il y a des questions sur cette question-là ? Puisqu'il n'y en a pas, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

**b) Adaptation des modalités de financement des mobilités longues Erasmus+**

**M. le Président** : Dans le même chapitre, l'adaptation des modalités de financement des mobilités longues Erasmus+, est-ce que vous auriez des questions là-dessus ? Non plus. Donc on vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas de vote contre.

**c) Tarifs applicables au programme de mobilité entrante**

**M. le Président** : Enfin, les tarifs applicables aux programmes de mobilité entrante : avez-vous des remarques ou des questions ? Ni remarques, ni questions. On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le vote est, là aussi, unanime. Merci beaucoup.

**8) Questions diverses**

**M. le Président** : Nous en arrivons aux questions diverses, ou plutôt à la question diverse, parce qu'il n'y en avait qu'une. C'était Monsieur HUNEL qui s'interrogeait sur la mise en place du référentiel d'équivalences horaires. En effet, ce référentiel avait été voté dans une première version qui a été adoptée il y a quelques mois. Puis, une version complétée, augmentée, a été votée en Conseil académique, mais n'est pas passée en Conseil d'administration parce qu'elle nécessitait un certain nombre de vérifications au niveau financier, parce que ça impacte nécessairement ce référentiel. Je le dis à l'ensemble des... On n'est pas tous enseignants-chercheurs ici, ou enseignants. C'est un référentiel qui vient compenser un certain nombre d'activités sous forme d'heures rentrant dans le service statutaire. Ce ne sont pas des heures d'enseignement, mais ces activités sont comptées comme des heures d'enseignement. Ce qui signifie que ces heures doivent être faites de toute façon par quelqu'un d'autre. Donc, ça crée un coût. Tout cela a un coût financier pour l'établissement. Nous serons en mesure de présenter... Puisque là, il n'y a pas de Conseil académique maintenant, puisque nous n'étions pas prêts pour le précédent... nous serons en mesure de présenter une nouvelle version, non pas au CA directement, mais très probablement au Conseil académique, parce qu'il y aura quand même des modifications à faire suite aux analyses financières du document. La prochaine vague est la vague, je crois, d'avril-mai. Le prochain Conseil d'administration qui examinera ce référentiel, qui va être applicable pour cette année universitaire, l'année en cours, sera le Conseil d'administration du mois de mai. Voilà pour la réponse à Monsieur HUNEL.

**M. HUNEL** : Je vous remercie.

**M. le Président** : Je vous en prie.

**Mme ROMANA** : Monsieur le Président, oui, peut-être.

**M. le Président** : Oui, madame ROMANA.

**Mme ROMANA** : Oui. En fait, ce que vous dites là, c'est que des collègues ont déjà établi leur fiche d'enseignement avec un référentiel qui nous a été transmis. Nous, en tout cas sur le Pôle Guadeloupe, ou en tout cas à l'UFR, quel est le référentiel qui a été voté au CAC ? Parce que j'avais même interpellé les collègues en leur disant : « C'est bizarre, on n'a pas voté ça en CA ». Mais je me suis dit, peut-être qu'on n'en a pas besoin. Les collègues ont quand même construit leur fiche d'enseignement sur ce référentiel voté au CAC. Là, on arrive presque au bon milieu d'année entamée. Ça va faire bizarre pour les collègues, je pense.

**M. le Président** : Ce qui est bizarre, c'est qu'une faculté applique un document qui n'est pas applicable.

**Mme ROMANA** : Je ne sais pas. C'est ce qu'ils ont dit.

**M. le Président** : Le document applicable, c'est celui qui a été voté par toutes les instances jusqu'au Conseil d'administration et que tout le monde connaissait en début d'année.

**Mme ROMANA** : J'entends.

**M. le Président** : En cours d'année, il y a eu des modifications qui n'ont jamais été validées par le Conseil d'administration. Donc, elles n'ont pas pu être transmises officiellement aux UFR. Si maintenant des UFR appliquent des documents de travail, moi, je ne peux pas aller à ce niveau-là, parce que ce n'est pas imaginable pour ma personne. Il y a des documents votés qui sont transmis officiellement aux composantes et qu'elles appliquent. Les documents non votés ne sont pas transmis. Il y avait déjà eu, je crois, sur le système d'information, des premiers ajustements suite à ce document qui ont été de toute façon arrêtés. On est revenu à la version initiale. Normalement, la situation que vous décrivez ne devrait pas intervenir, parce que ce document a été pris en compte.

**Mme ROMANA** : On verra.

**M. le Président** : Pour ma part, c'est tout vu, puisque tant que ce n'est pas applicable, ça ne peut pas être appliqué. Mais fort heureusement, comme je vous l'ai dit, avant la fin de l'année universitaire, la version finale. Cette fois-ci, ce sera validée en Conseil d'administration. Elle ne sera pas très éloignée, si jamais elle doit être modifiée, du document de travail que vous évoquez, de toute façon. L'idée n'est pas de tout redéfaire ce qu'on a fait. S'il y a des modifications, elles seront quand même marginales.

**Mme ROMANA** : Peut-être un dernier point, Monsieur le Président, parce que je suis arrivée en retard, je n'ai pas réussi à me connecter. Parce que j'avais une question diverse, j'en avais même deux, mais je n'en aborderai qu'une. Si vous me le permettez, bien évidemment.

**M. le Président** : Je vous en prie.

**Mme ROMANA** : Est-ce qu'on peut comprendre pourquoi nos Conseils d'administration se font en distanciel ? Je vais aller jusqu'au bout de ma proposition. C'est-à-dire que je peux comprendre que des Conseils d'administration, on ne soit pas obligés de prendre l'avion à 50, ce sont des fonds publics, cela ne me pose aucun problème. Par contre, pourquoi n'organisons-nous pas des Conseils d'administration polaires ? C'est-à-dire qu'au moins, sur le Pôle Guadeloupe, on puisse se réunir, quitte à ceux qui ne peuvent pas venir soient en visio, mais qu'au moins, on ait du présentiel ?

**M. le Président** : Alors, Madame ROMANA, la version que vous me proposez ne me convient pas, parce qu'il s'agit de reproduire deux Conseils de pôle. Or, c'est un Conseil d'administration. Donc, il faut que tout le monde

soit logé à la même enseigne et qu'on soit présent physiquement ou virtuellement au même endroit. Moi, c'est ma volonté. Je travaille avec un Conseil d'administration et pas avec l'agrégation de deux Conseils de Pôle, parce que c'est ce que vous proposez. Ça, c'est le premier point. Pour le cas d'aujourd'hui, parce que vous dites que vous ne comprenez pas pourquoi nos Conseils se font en visio : nos Conseils ne se font pas en visio.

**Mme ROMANA :** [Texte inaudible 01:35:37].

**M. le Président :** La grande majorité des Conseils d'administration a lieu en présentiel, Madame ROMANA. C'est lorsque le ministère nous demande de manière urgente, et même parfois précipitée à la dernière minute - mais ce n'est pas forcément dû à des organisations ministérielles, mais à l'instabilité politique notamment, à des votes de budget tardifs - de prendre des décisions que là, effectivement, en trois semaines, c'est compliqué d'organiser ce type de Conseil, donc on se voit en visio. Ou alors, parce qu'il y a un cyclone et que je préfère ne pas mettre la vie des administratrices et des administrateurs en danger, à prendre des avions par temps cyclonique. Ce sont les seuls exemples. L'exemple d'aujourd'hui, qui est aussi une exception, c'est parce que la salle des Conseils, vous ne le savez peut-être pas, en Guadeloupe, est en travaux et qu'il n'y avait pas de solution acceptable en termes de captation, de sécurité de captation audio des échanges sur le Pôle Guadeloupe pour accueillir les collègues de la Martinique, parce que normalement, le Conseil d'aujourd'hui devait se tenir en Guadeloupe. Vous me diriez peut-être qu'on aurait pu aller en Martinique. Le problème, c'est que le coût d'un Conseil organisé en Guadeloupe et en Martinique n'est pas du tout le même. Il est très supérieur lorsqu'on organise nos Conseils d'administration sur le Pôle Martinique, parce que l'administration qui est au siège de l'université doit se déplacer et qu'il y a beaucoup plus de frais. Là, on est dans une situation nationale où on nous invite à limiter nos dépenses. C'est une question de gestion et je tiens, et je crois être le seul président à l'avoir fait de manière aussi régulière, à ce qu'il y ait une égalité de traitement entre les deux pôles en termes de... enfin, dans toutes les questions d'ailleurs, mais en termes aussi de tenue de Conseil d'administration. Un Conseil sur deux se fait sur le Pôle Martinique et un Conseil sur deux se fait sur le Pôle Guadeloupe. Il n'y a eu aucune exception depuis quatre ans et ça continuera ainsi. Le prochain Conseil d'administration se tiendra en Martinique, comme prévu. Bien, ce n'était pas prévu, mais je vous ai laissé vous exprimer, Madame ROMANA. Vous avez eu ma réponse. Cela met un terme à notre réunion. Je vous remercie de votre présence, de votre participation et je vous souhaite une bonne fin de matinée, et encore une fois, même si on est en février, très bonne année 2026. Au revoir.

*Fin de la séance à 10 h 40*